

Délibération n°2025-09-23-13-CA

Portant révision du Règlement intérieur du
Service commun de la Documentation (SCD)

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 23 septembre 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article D. 714-34,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis du Conseil documentaire en date du 23 juin 2025 relatif à la modification de l'article 8.1 du règlement intérieur,

Considérant que la modification proposée vise à élargir la gratuité de l'inscription au service de la documentation à l'ensemble du territoire national,

Considérant le caractère favorable de l'avis formulé par la Conseil documentaire,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} :

APPROUVE le nouvel article 8.1 du règlement intérieur du service commun de la documentation.

Article 2 :

La version consolidée dudit règlement intérieur est annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum physique : 18 membres présents ou représentés

Membres présents : 21 membres présents

Membres représentés : 7 membres représentés

Fait à Marseille, le 23 septembre 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : **29 SEP. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **29 SEP. 2025**